

Statistiques sur le logement au Canada

Expériences en matière de logement au Canada : les Métis en 2016

par Zachary Thurston et Jeff Randle

Date de diffusion : le 15 août 2022

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2022

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Expériences en matière de logement au Canada : Les Métis en 2016

La série de feuillets d'information Expériences en matière de logement au Canada vise à rendre compte de la diversité des situations vécues par les Canadiens au chapitre du logement.

Le présent feuillet d'information porte sur les Métis qui vivent dans un logement privé. Les statistiques ci-dessous sont tirées du Recensement de 2016. Aux fins de la présente analyse, les Métis ont été identifiés en fonction des réponses aux questions sur l'identité autochtone du questionnaire détaillé.¹ Seules les personnes qui ont déclaré une identité unique comme Métis sont incluses dans l'analyse.² Comme le présent feuillet d'information porte sur les Métis qui vivent dans un logement privé, ceux qui vivent dans des logements collectifs comme les refuges ne sont pas inclus dans les données.³ D'autres feuillets d'information sont offerts sur la [page de la série des Expériences en matière de logement au Canada](#).

Aux termes de la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* (2019), « le droit à un logement suffisant est un droit fondamental de la personne confirmé par le droit international ». Ce droit est réaffirmé dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) en tant qu'élément important du droit à la vie et à la dignité des peuples autochtones. La DNUDPA reconnaît les liens importants entre le droit au logement et le droit à l'autodétermination, les droits liés aux terres, aux ressources et aux territoires, les droits sociaux et économiques et les droits relatifs à la non-discrimination. La déclaration souligne également l'importance du droit des peuples autochtones au développement, y compris le droit de déterminer leurs propres institutions, programmes et politiques en matière de logement.

Selon le droit international, un logement adéquat est un logement qui offre un mode d'occupation sûr, qui est abordable, qui est habitable, qui donne accès à l'infrastructure de base, qui est situé près de l'emploi, des services et des commodités, qui est accessible aux personnes de toutes capacités et qui est adapté sur le plan culturel.

Le présent feuillet d'information porte sur l'expérience des Métis vivant dans un logement privé, présentant les indicateurs suivants recueillis et produits par Statistique Canada : mode d'occupation du logement du ménage, frais de logement, abordabilité et taille convenable du logement, état du logement, besoins impérieux en matière de logement et situation des particuliers dans le ménage. Même si l'ensemble de ces indicateurs ne mesurent pas parfaitement le caractère adéquat du logement tel qu'il est défini dans le droit international, ou la compréhension des autochtones d'un logement adéquat, ils servent néanmoins de données de substitution utiles à la compréhension des expériences en matière de logement des personnes vivant au Canada.

Les Métis vivant dans les huit établissements métis de l'Alberta sont inclus dans les données. Il s'agit des établissements de : Buffalo Lake, East Prairie, Elizabeth, Fishing Lake, Gift Lake, Kikino, Paddle Prairie et Peavine.

Faits saillants du Recensement de 2016 : Métis

Proportion de la population : 1,7 %

Âge moyen : 34 ans

Revenu médian des ménages^{1,2} : 65 500 \$

Taux de chômage : 11,2 %

Pourcentage dans les régions rurales : 30,0 %

1. Le statut de Métis du ménage pour l'estimation du revenu médian des ménages pour 2016 est déterminé en examinant les caractéristiques de la première personne dans le questionnaire qui paie les frais de logement.
2. Le revenu médian des ménages reflète le revenu gagné au cours de l'année civile 2015.

1. Alors que dans le cadre du Recensement de la population de 2016 on a demandé aux répondants s'ils étaient des Autochtones, c'est-à-dire des Premières Nations, des Métis ou des Inuits, le terme « Autochtones » est utilisé aux fins du présent rapport.

2. Les données présentées dans le présent feuillet d'information portent sur les personnes qui ont déclaré une identité unique comme Métis et n'incluent pas les personnes qui ont déclaré plus d'une identité autochtone (celles qui ont aussi déclaré être des membres des Premières Nations ou des Inuits comme réponse multiple) et les réponses sur les Autochtones non incluses ailleurs (ceux qui ont déclaré ne pas être Autochtones, mais qui ont déclaré être des Indiens inscrits et/ou membres d'une Première Nation ou d'une bande indienne).

3. Un logement collectif désigne un logement de nature communautaire, institutionnelle ou commerciale. La majeure partie de la population au Canada réside dans un logement privé, mais une petite partie vit dans des logements collectifs comme des refuges, des terrains de camping, des établissements de soins infirmiers ou foyers pour personnes âgées, des établissements carcéraux, des maisons de chambres et pensions, et même des hôtels ou des motels.

Pour préciser davantage, le présent feuillet fait également une distinction plus tard entre les régions urbaines et rurales pour discuter des différences dans les besoins en matière de logement entre les personnes vivant en milieu urbain et rural. On compare ces différences pour les Métis avec l'ensemble de la population pour déterminer si le fait de vivre dans des régions rurales a une incidence semblable sur l'expérience en matière de logement des Métis.

Mode d'occupation du logement du ménage



Le statut de mode d'occupation de ménage indique si le ménage est propriétaire ou locataire de son logement privé.⁴ La propriété du logement est un aspect important dans la société canadienne et peut influencer sur les résultats pour de nombreux indicateurs du logement. C'est pourquoi les ménages propriétaires et locataires sont souvent considérés séparément dans les analyses du logement. Dans de nombreux cas, les chercheurs poussent l'examen pour déterminer si les ménages dans des logements occupés par leur propriétaire ont des hypothèques sur leur logement et si les ménages locataires paient un loyer subventionné.

Selon les données du Recensement de 2016, les deux tiers (66,6 %) des 587 545 Métis au Canada vivaient dans un logement privé appartenant à un membre de leur ménage. Cette proportion était inférieure à celle de la population globale (71,6 %) vivant dans un logement occupé par le propriétaire.⁵

Des 391 115 Métis qui étaient propriétaires de leur logement ou qui vivaient avec le propriétaire de leur logement, 286 330 Métis (48,7 %) vivaient dans un logement avec hypothèque et les 97 785 Métis (16,6 %) vivaient dans un logement sans hypothèque. Les Métis étaient moins susceptibles de vivre dans un logement occupé par le propriétaire sans hypothèque que la population totale (23,3 %).

Les 194 750 autres Métis vivaient dans un logement loué. Ils peuvent être répartis entre 35 585 (6,1 %) personnes vivant dans un logement subventionné et 158 920 (27,0 %) vivant dans un logement non subventionné. Les Métis étaient plus susceptibles de vivre dans des logements subventionnés loués que l'ensemble de la population (3,3 %).

Tableau 1

Mode d'occupation du logement des ménages pour les Métis et la population globale vivant dans un logement privé, Canada, 2016

	Métis		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, mode d'occupation du logement	587 545	100,0	34 460 065	100,0
Propriétaire	391 115	66,6	24 683 880	71,6
Avec hypothèque	286 330	48,7	16 670 675	48,4
Sans hypothèque	97 685	16,6	8 013 205	23,3
Locataire	194 750	33,1	9 164 150	26,6
Logement subventionné	35 585	6,1	1 135 275	3,3
Logement non subventionné	158 920	27,0	8 028 875	23,3

Note : Le total des chiffres peut ne pas correspondre à 100 % en raison de l'arrondissement
Source : Recensement de la population de 2016

Frais de logement



Les frais de logement désignent les dépenses mensuelles liées au logement et payées par les ménages, y compris l'hypothèque ou le loyer. Pour les ménages propriétaires, les frais de logement englobent, s'il y a lieu, les paiements hypothécaires, l'impôt foncier et les charges de copropriété, ainsi que les coûts d'électricité, de chauffage, d'eau et des autres services municipaux. Pour les ménages locataires, les frais de logement comprennent, s'il y a lieu, le loyer et les coûts d'électricité, de chauffage, d'eau et des autres services municipaux.

- On considère qu'un ménage possède son logement si ce dernier appartient à l'un des membres du ménage, même s'il continue de le payer (p. ex. si le logement est grevé d'une hypothèque ou d'une autre créance). On considère qu'un ménage loue son logement si aucun membre du ménage ne possède le logement. Un ménage est considéré comme louant son logement, même si ce dernier ne fait l'objet d'aucun loyer en espèces ou est loué à un loyer réduit, ou s'il fait partie d'une coopérative.
- La population totale désigne la population totale vivant au Canada dans un logement privé. Cela exclut les personnes résidant à l'extérieur du Canada en affectation gouvernementale, militaire ou diplomatique, et celles vivant dans des logements collectifs.

Au Canada, les frais de logement médians payés par les Métis de 1 000 \$ en 2016.⁶ Ce montant est comparable aux frais de logement médians de 1 020 \$ de l'ensemble des ménages privés.

Les ménages de Métis vivant dans un logement occupé par le propriétaire avaient également des frais de logement médians semblables à ceux de l'ensemble des ménages vivant dans un logement occupé par le propriétaire; cela était également vrai pour les locataires. Les frais de logement médians payés par les ménages de Métis vivant dans un logement occupé par le propriétaire étaient de 1 160 \$, comparativement à 1 130 \$ pour l'ensemble des ménages. Pour les ménages de Métis vivant dans un logement loué, les frais de logement médians étaient de 900 \$, des frais semblables à ceux de l'ensemble des ménages (910 \$).

Les frais de logement médians payés par les ménages vivant dans un logement occupé par le propriétaire dépendaient de la présence d'une hypothèque sur le logement, puis que cette dernière peut représenter une grande partie des frais de logement mensuels. Les ménages de Métis ayant une hypothèque sur leur logement (1 470 \$) avaient des frais de logement médians inférieurs à ceux de l'ensemble des ménages canadiens ayant une hypothèque (1 620 \$); il en va de même pour les ménages de Métis sans hypothèque comparativement à l'ensemble des ménages sans hypothèque. Comme les ménages propriétaires de Métis étaient plus susceptibles d'avoir une hypothèque, les frais de logement médians de tous les ménages propriétaires de Métis étaient semblables à ceux de tous les ménages propriétaires.

Les frais de logement médians payés par les ménages locataires sont habituellement réduits considérablement lorsqu'une subvention au loyer est reçue.⁷ Les ménages de Métis vivant dans un logement loué bénéficiant d'une subvention (524 \$) avaient des frais de logement mensuels médians semblables à ceux de l'ensemble des ménages ayant reçu une subvention (524 \$). Les frais de logement médians des ménages de Métis vivant dans un logement loué sans subvention (970 \$) étaient également semblables à ceux de l'ensemble des ménages locataires sans subvention (960 \$).

Tableau 2
Frais de logement mensuels pour les Métis et tous les ménages vivant dans des logements privés, Canada, 2016

	Ménages de Métis	Tous les ménages
	médiane (dollars)	
Total, frais de logement¹	1 000	1 020
Propriétaire	1 160	1 130
Avec hypothèque	1 470	1 620
Sans hypothèque	452	540
Locataire	900	910
Logement subventionné	524	524
Logement non subventionné	970	960

1. Ménages propriétaires et locataires vivant dans un logement privé non agricole, hors réserve.

Source : Recensement de la population de 2016

Abordabilité du logement



L'abordabilité du logement est calculée à l'aide du rapport des frais de logement au revenu, qui fait référence à la proportion du revenu total moyen que les ménages consacrent aux frais de logement. On dit qu'un ménage a un logement abordable s'il consacre moins de 30 % de son revenu total aux frais de logement.⁸

Selon les résultats du Recensement de 2016, 114 250 Métis (19,8 %) vivaient dans des ménages ayant consacré plus de 30 % de leur revenu total au logement. Il s'agit d'une proportion comparable à celle de la population totale vivant dans un ménage privé (20,0 %) qui consacrait plus de 30 % de son revenu total au logement.

6. Les ménages des Métis désignent les ménages dont la première personne inscrite dans le questionnaire qui paie les frais de logement est un Métis.

7. L'expression « logement subventionné » indique si un ménage locataire habite dans un logement subventionné. Les logements subventionnés (ou à loyer indexé) incluent les logements dont le loyer est déterminé en fonction du revenu, les logements sociaux, les logements sans but lucratif, les habitations à loyer modique, les programmes gouvernementaux d'aide au logement, les suppléments au loyer et les allocations de logement.

8. En 1986, la Société canadienne d'hypothèques et de logement et les provinces ont convenu d'utiliser le seuil de 30 % pour mesurer l'abordabilité, dans le but de définir le besoin en matière de logements sociaux. L'accord a été conclu dans le cadre du développement des programmes de logements sociaux fédéraux et provinciaux. Les recherches sur l'abordabilité du logement dans les territoires se basent souvent sur ce même seuil.

Le taux de Métis vivant dans un logement occupé par le propriétaire (11,9 %) qui était inabordable était inférieur à celui de la population totale vivant dans le même type de logement (14,7 %). Cependant, le taux de Métis vivant dans un logement loué (35,6 %) qui était inabordable était semblable à celui de la population totale (34,5 %).

La différence entre les taux pour les Métis et la population totale vivant dans un logement occupé par le propriétaire s'explique principalement par l'écart observé chez les personnes ayant une hypothèque. Les Métis vivant dans un ménage possédant une hypothèque (14,5 %) étaient moins susceptibles de vivre dans des logements inabordables que la population totale ayant une hypothèque (19,6 %). Parmi les Métis vivant dans un logement occupé par le propriétaire sans hypothèque vivaient dans des logements inabordables. Ce taux était presque équivalent à celui de la population totale (4,4 %) sans hypothèque.

Les taux de logements inabordables pour les Métis vivant dans des ménages locataires avec subvention (33,6 %) et sans subvention (36,1 %) étaient également semblables à ceux de l'ensemble de la population (32,3 % avec subvention et 34,8 % sans subvention).

Tableau 3
Logements inabordables pour les Métis et la population totale vivant dans des logements privés, Canada, 2016

	Métis		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, ratio des frais de logement et du revenu¹	575 620	100,0	33 642 820	100,0
Consacre plus de 30 % de son revenu aux frais de logement	114 250	19,8	6 742 050	20,0
Propriétaire	45 330	11,9	3 605 535	14,7
Avec hypothèque	41 295	14,5	3 257 230	19,6
Sans hypothèque	4 035	4,2	348 300	4,4
Locataire	68 915	35,6	3 136 520	34,5
Logement subventionné	11 900	33,6	361 270	32,3
Logement non subventionné	57 015	36,1	2 775 245	34,8

1. Toutes les personnes des ménages propriétaires et locataires dont le revenu total du ménage est supérieur à zéro vivant dans un logement privé non agricole, hors réserve.

Source : Recensement de la population de 2016

Taille convenable du logement



La taille convenable du logement indique si un ménage privé vit dans des locaux de taille convenable selon la Norme nationale d'occupation (NNO), à savoir si le logement comporte suffisamment de chambres à coucher pour la taille et la composition du ménage. L'indicateur sert à évaluer le nombre de chambres à coucher requis pour un ménage, compte tenu de l'âge et du sexe des membres du ménage, ainsi que des relations entre eux.

Selon le Recensement de 2016, 50 340 Métis (8,6 %) vivaient dans un logement de taille non convenable, ce qui signifie qu'il n'y avait pas suffisamment de chambres à coucher dans le logement pour répondre aux besoins du ménage, selon la Norme nationale

d'occupation. Ce pourcentage est semblable au taux de la population totale (8,9 %) vivant dans un logement de taille non convenable.

Le taux de Métis vivant dans un logement occupé par le propriétaire (5,4 %) de taille non convenable était identique à celui de la population totale vivant dans le même type de logement (5,4 %). Cependant la part des Métis vivant dans un logement loué (14,7 %) de taille non convenable était inférieure à celle de la population totale (17,8 %).

La distinction des propriétaires reposant sur la possession ou non d'une hypothèque a montré peu de différence dans le taux de logements de taille non convenable entre les Métis et l'ensemble de la population. Toutefois, parmi les personnes ne possédant pas d'hypothèque, 6,1 % des Métis vivant dans un logement de taille non convenable comparativement aux 3,4 % de l'ensemble de la population.

Les Métis dans des ménages locataires avec et sans subvention ont connu des taux de logements de taille non convenable inférieurs à ceux de l'ensemble de la population. Il y avait une différence de 5,6 points de pourcentage entre le taux de logements de taille non convenable des Métis vivant dans un logement subventionné (13,6 %) et celui de la population totale vivant dans le même type de logement (19,2 %). Pour les Métis vivant dans un logement loué non subventionné (15,0 %), le taux de logements de taille non convenable était inférieur à celui de la population totale vivant dans le même type de logement (17,6 %).

Tableau 4

Taille convenable du logement pour les Métis et la population totale vivant dans des logements privés, Canada, 2016

	Métis		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, taille convenable du logement	587 545	100,0	34 460 065	100,0
Taille non convenable	50 340	8,6	3 081 315	8,9
Propriétaire	21 170	5,4	1 335 345	5,4
Avec hypothèque	14 695	5,1	1 062 985	6,4
Sans hypothèque	5 940	6,1	272 365	3,4
Locataire	28 595	14,7	1 631 845	17,8
Logement subventionné	4 830	13,6	218 130	19,2
Logement non subventionné	23 765	15,0	1 413 720	17,6

Source : Recensement de la population de 2016

État du logement



Les données sur l'état du logement permettent de donner un aperçu de l'habitabilité du logement. Les logements peuvent être classés en trois groupes selon leur état : entretien régulier requis seulement, réparations mineures requises et réparations majeures requises. Les logements nécessitant des réparations majeures sont considérés comme inadéquats. Parmi les exemples de logement nécessitant des réparations majeures figurent ceux dont la plomberie ou le câblage électrique est défectueux et ceux qui ont besoin de réparations structurelles des murs, des planchers ou des plafonds.

Selon le Recensement de 2016, 11,3 % des Métis vivaient dans un logement privé nécessitant des réparations majeures. Ce taux est supérieur aux 6,7 % de la population globale ayant déclaré vivre dans un logement nécessitant des réparations majeures.

Les Métis vivant dans un logement occupé par le propriétaire (10,1 %) et un logement loué (13,3 %) vivaient dans un endroit nécessitant des réparations majeures à un taux supérieur à celui de la population globale. Pour la population totale vivant dans des logements occupés par le propriétaire, 5,5 % des personnes vivaient dans un logement nécessitant des réparations majeures et 8,8 % d'entre elles vivaient dans un logement loué.

Parmi les Métis vivant dans un logement occupé par le propriétaire, ceux qui avaient une hypothèque (9,7 %) et ceux qui n'avaient pas d'hypothèque (11,1 %) vivaient dans un endroit nécessitant des réparations majeures environ deux fois plus souvent que leurs homologues au sein de la population totale (5,7 % pour les personnes possédant une hypothèque et 4,9 % pour les personnes sans hypothèque).

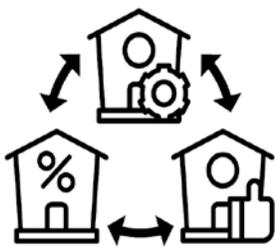
Parmi les Métis vivant dans un ménage locataire bénéficiant d'une subvention, 14,0 % vivaient dans un endroit nécessitant des réparations majeures, un taux supérieur à celui de la population totale (11,6 %). Les Métis vivant dans un ménage locataire non subventionné (13,2 %) vivaient également dans un endroit nécessitant des réparations majeures à un taux plus élevé que l'ensemble de la population sans subvention (8,4 %).

Tableau 5
État du logement pour les Métis et la population totale vivant dans des logements privés, Canada, 2016

	Métis		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, état du logement	587 545	100,0	34 460 065	100,0
Logement nécessitant des réparations majeures	66 135	11,3	2 298 760	6,7
Propriétaire	39 430	10,1	1 351 740	5,5
Avec hypothèque	27 815	9,7	956 105	5,7
Sans hypothèque	10 870	11,1	395 640	4,9
Locataire	25 915	13,3	807 125	8,8
Logement subventionné	4 990	14,0	131 670	11,6
Logement non subventionné	20 905	13,2	675 460	8,4

Source : Recensement de la population de 2016

Besoins impérieux en matière de logement



Les besoins impérieux en matière de logement touchent plusieurs éléments des droits de la personne en ce qui concerne l'habitation d'un logement adéquat. Ces droits concernent notamment la satisfaction des besoins du ménage sur le plan de l'abordabilité, de la taille convenable et de l'état du logement, ainsi que la disponibilité d'un logement locatif abordable si ces besoins ne sont pas comblés. On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement si ce dernier n'est pas conforme à au moins l'une des normes d'acceptabilité (abordabilité, taille et état) et si 30 % du revenu total avant impôt du ménage est insuffisant pour lui permettre de payer le loyer médian d'un logement similaire acceptable (répondant aux trois normes d'occupation) situé dans sa collectivité.

Selon le Recensement de 2016, 14,1 % des Métis vivaient dans des ménages éprouvant des besoins impérieux en matière de logement. Ce taux était supérieur aux 10,6 % de la population globale ayant des besoins impérieux en matière de logement.

Les Métis vivant dans un logement occupé par le propriétaire (6,2 %) avaient également un taux de besoins impérieux en matière de logement légèrement plus élevé que la population totale (5,4 %). La différence avec la population totale était plus importante pour les Métis vivant dans un logement loué (30,2 %), qui ont connu un taux de besoins impérieux en matière de logement plus élevé que la population totale vivant dans un logement loué (25,3 %).

L'incidence des besoins impérieux en matière de logement était semblable pour les Métis vivant dans un logement occupé par le propriétaire avec hypothèque (5,8 %) comparativement à la population totale avec hypothèque (6,0 %). Toutefois, le taux de besoins impérieux en matière de logement était supérieur pour les Métis sans hypothèque (7,5 %) comparativement à celui de la population totale sans hypothèque (4,3 %).

Lorsqu'on compare le taux de besoins impérieux en matière de logement des ménages locataires de Métis avec celui de la population totale, le taux de besoins impérieux en matière de logement était semblable pour les ménages de Métis vivant dans un logement subventionné. Cependant, les Métis faisant partie d'un ménage locataire sans subvention (27,5 %), présentaient un taux de besoins impérieux en matière de logement plus élevé que celui de la population globale sans subvention (23,2 %).

Tableau 6**Besoins impérieux en matière de logement des Métis et de la population totale vivant dans des logements privés, Canada, 2016**

	Métis		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, besoins impérieux en matière de logement¹	564 475	100,0	32 803 125	100,0
Ayant des besoins impérieux en matière de logement	79 750	14,1	3 492 080	10,6
Propriétaire	23 390	6,2	1 307 620	5,4
Avec hypothèque	16 205	5,8	971 150	6,0
Sans hypothèque	7 190	7,5	336 470	4,3
Locataire	56 360	30,2	2 184 455	25,3
Logement subventionné	14 550	42,1	433 190	39,9
Logement non subventionné	41 810	27,5	1 751 265	23,2

1. Toutes les personnes vivant dans un ménage privé, non agricole, hors réserve, propriétaire ou locataire gagnant un revenu positif et dont le ratio des frais de logement au revenu est inférieur à 100 % sont prises en considération dans l'évaluation des besoins impérieux en matière de logement.

Source : Recensement de la population de 2016

Expériences en matière de logement des Métis de sexe masculin et féminin

En 1995, le gouvernement du Canada s'est engagé à utiliser l'ACS+ pour faire avancer l'égalité entre les sexes au Canada, dans le cadre de la ratification du [Programme d'action de Beijing des Nations Unies](#).

Le principe de l'égalité entre les sexes est inscrit dans la Charte canadienne des droits et libertés, laquelle fait partie intégrante de la Constitution du Canada. Ce principe implique que toute personne, soit-elle femme, personne non binaire, est libre de participer à toutes les sphères de la vie canadienne et d'ainsi contribuer à l'édification d'une société ouverte et démocratique.

L'ACS+ est un processus analytique qui sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes ou des initiatives sur les femmes, les hommes et les personnes de diverses identités de genre. Le signe « plus » dans ACS+ ne se limite pas aux différences entre les personnes fondées sur le genre. Nous avons tous de multiples facteurs identitaires qui se recoupent et contribuent à faire de nous ce que nous sommes. L'ACS+ examine de nombreux autres facteurs identitaires comme la race, l'origine ethnique, le statut d'immigrant, la religion, l'âge, la présence d'une incapacité mentale ou physique et la façon dont leur interaction influence la manière dont nous pouvons ressentir les politiques et les initiatives gouvernementales.

Les données présentées ici soulignent les différences dans les expériences en matière de logement des Métis de sexe masculin et féminin. Comparativement aux hommes métis, les femmes métisses étaient moins susceptibles de vivre dans un logement occupé par le propriétaire, et plus susceptibles de vivre dans un logement inabordable et d'avoir des besoins impériaux en matière de logement.

Tableau 7**Indicateurs de logement pour les Métis de sexe masculin et féminin, Canada, 2016**

	Hommes métis	Femmes métisses
	pourcentage	
Dans un logement occupé par le propriétaire	68,2	65,0
Dans un ménage ayant consacré plus de 30 % de son revenu total au logement ¹	18,6	21,1
Dans un logement de taille non convenable	8,4	8,8
Dans un logement nécessitant des réparations majeures	11,1	11,4
Ayant des besoins impérieux en matière de logement ²	12,8	15,4

1. Toutes les personnes des ménages propriétaires et locataires dont le revenu total du ménage est supérieur à zéro vivant dans un logement privé non agricole, hors réserve.

2. Toutes les personnes vivant dans un ménage privé, non agricole, hors réserve, propriétaire ou locataire gagnant un revenu positif et dont le ratio des frais de logement au revenu est inférieur à 100 % sont prises en considération dans l'évaluation des besoins impériaux en matière de logement.

Source : Recensement de la population de 2016

Pour en savoir plus sur l'ACS+, consultez la page Web sur [la condition féminine du gouvernement du Canada](#).

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les expériences en matière de logement d'autres sous-populations, ventilés selon les groupes d'âge et le genre, le statut d'immigrant, les groupes de population désignés comme minorité visible, les populations autochtones et d'autres groupes dans les feuillets d'information supplémentaires diffusés sur la page de la série [Expériences en matière de logement au Canada](#). De plus, d'autres produits de données qui mettent davantage l'accent sur une analyse intersectionnelle de l'ACS+ relativement aux expériences en matière de logement seront diffusés sur la page de la série [Expériences en matière de logement au Canada](#) à mesure qu'ils seront disponibles.

Situation des particuliers dans le ménage



La situation des particuliers dans le ménage sert à déterminer si une personne vit avec une ou plusieurs autres personnes et, le cas échéant, si elle est apparentée à cette personne ou à ces personnes. Les ménages peuvent être différenciés selon qu'il s'agit de ménages avec famille de recensement et de ménages sans famille de recensement. Les ménages avec famille de recensement comprennent au moins une famille de recensement.⁹ Les ménages sans famille de recensement se composent soit d'une personne vivant seule, soit d'un groupe de deux personnes ou plus qui vivent ensemble, mais qui ne forment pas une famille de recensement (par exemple, des colocataires).

Selon le Recensement de 2016, 71,4 % des Métis vivaient dans un ménage comptant une seule famille de recensement. Ce taux était inférieur à celui pour la population totale (79,6 %). Les Métis dans les ménages comptant une seule famille de recensement étaient plus susceptibles de vivre dans un ménage familial comptant un couple avec enfants (40,2 %) que sans enfants (17,5 %). Il en allait de même pour la population totale : 45,7 % des personnes vivaient dans un ménage familial comptant un couple avec enfants et 22,5 % des personnes vivaient dans un ménage familial comptant un couple sans enfants. Les Métis étaient plus susceptibles de vivre dans un ménage monoparental (13,7 %) que l'ensemble de la population (11,3 %).

Les Métis étaient plus susceptibles de vivre dans un ménage comptant plusieurs familles (13,8 %) que l'ensemble de la population (5,1 %). La plus grande proportion de ménages comptant plusieurs familles de recensement est attribuable en partie à des ménages multigénérationnels.¹⁰ Les préférences culturelles peuvent contribuer au taux plus élevé de ménages comptant plusieurs générations, mais la situation pourrait également être exacerbée par les pénuries de logements dans les régions éloignées qui mettent de la pression sur les familles qui souhaitent demeurer dans la même région de combiner les ménages.

Les Métis (14,8 %) vivaient dans des ménages sans famille de recensement à un taux semblable à celui de la population totale (15,4 %). Cela s'explique par le fait que les Métis (10,4 %) vivaient seuls à un taux semblable à celui de la population totale (11,5 %).

9. La famille de recensement est définie comme suit : un couple marié et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des conjoints; un couple en union libre et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des conjoints; ou un parent dans une famille monoparentale, peu importe son état matrimonial, habitant avec au moins un enfant dans le même logement et cet ou ces enfants. Tous les membres d'une famille de recensement particulière habitent le même logement. Les enfants peuvent être des enfants biologiques ou adoptés, peu importe leur âge ou leur état matrimonial, du moment qu'ils habitent dans le logement sans leur propre conjoint marié, conjoint de fait ou enfant. Les petits enfants habitant avec leurs grands parents, alors qu'aucun des parents n'est présent, constituent également une famille de recensement.

10. L'article [Regards sur la société canadienne – La situation des enfants autochtones âgés de 14 ans et moins dans leur ménage](#) offre des renseignements plus détaillés sur les ménages multigénérationnels.

Tableau 8
Situation des particuliers dans le ménage pour les Métis et la population totale vivant dans un logement privé, Canada, 2016

	Métis		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, type de ménage	587 545	100,0	34 460 065	100,0
Ménage comptant une seule famille de recensement ¹	419 545	71,4	27 414 900	79,6
Couple sans enfants	102 915	17,5	7 761 355	22,5
Couple avec enfants	235 945	40,2	15 754 465	45,7
Famille monoparentale	80 685	13,7	3 899 085	11,3
Ménage comptant plusieurs familles de recensement ¹	80 895	13,8	1 746 110	5,1
Ménage sans famille de recensement	87 105	14,8	5 299 050	15,4
Ménage composé d'une seule personne	61 000	10,4	3 967 770	11,5
Ménage sans famille de recensement, composé de deux personnes ou plus	26 105	4,4	1 331 280	3,9

1. Les ménages comptant une seule famille de recensement et les ménages comptant plusieurs familles de recensement peuvent comprendre des personnes additionnelles qui n'appartiennent pas à une famille de recensement.

Note: Le total des chiffres peut ne pas correspondre à 100 % en raison de l'arrondissement

Source : Recensement de la population de 2016

Expériences en matière de logement des Métis vivant dans les régions urbaines et rurales

Au Canada, le fait de vivre dans une région urbaine ou rurale peut avoir une incidence profonde sur l'expérience de logement d'une personne. Habituellement, en milieu urbain, les personnes doivent assumer des frais de logement plus élevés pour se trouver plus près d'un emploi et d'autres services sociaux de base comme les services de garde des enfants, l'éducation et les soins de santé. Par conséquent, les personnes peuvent être obligées de louer plutôt que d'être propriétaires, ou de vivre dans des logements moins abordables ou ayant moins d'espace.

Les données présentées dans cette section mettent en évidence les différences dans les expériences en matière de logement des Métis vivant dans les régions urbaines et rurales, ainsi que la façon dont ces différences se comparent à la population totale vivant dans ces régions. Parmi les 587 500 Métis vivant dans un logement privé au Canada, 411 400 (70,0 %) d'entre eux vivaient dans des régions urbaines et 176 100 (30,0 %) dans des régions rurales.

Le pourcentage de Métis qui vivaient dans un logement occupé par le propriétaire dans des régions rurales (78,8 %) était semblable à celui de la population totale vivant dans le même type de logement dans des régions rurales (79,1 %). Toutefois, la proportion de Métis vivant dans un logement occupé par le propriétaire dans les régions urbaines (59,6 %) était inférieure d'environ 10 points de pourcentage à celle de la population totale vivant dans les régions urbaines (69,9 %).

En termes de pourcentage de personnes qui vivaient dans un endroit nécessitant des réparations majeures, on constate que les taux étaient les plus élevés dans les régions rurales. Cela pourrait être attribuable aux défis liés à la prestation de ressources et de fournitures qui sont plus facilement accessibles dans les régions urbaines. Les Métis vivant dans les régions urbaines (10,1 %) et rurales (13,8 %) étaient plus susceptibles de vivre dans un logement nécessitant des réparations majeures que la population totale vivant dans les régions urbaines (5,9 %) et rurales (10,0 %).

Les problèmes d'abordabilité du logement étaient plus importants dans les régions urbaines que dans les régions rurales, tant pour les Métis que pour l'ensemble de la population, et les taux étaient semblables lorsque l'on comparait les Métis avec l'ensemble de la population dans les régions urbaines et rurales. Toutefois, l'incidence des besoins impérieux en matière de logement était toujours légèrement plus élevée pour les Métis dans les régions urbaines et rurales.

Tableau 9**Indicateurs de logement pour les Métis et la population totale vivant dans les régions urbaines et rurales, Canada, 2016**

	Métis (en région urbaine)	Métis (en région rurale)	Population totale (en région urbaine)	Population totale (en région rurale)
	pourcentage			
Proportion de la population vivant en région urbaine ou rurale	70,0	30,0	81,3	18,7
Dans un logement occupé par le propriétaire	59,6	78,8	69,9	79,1
Dans un ménage ayant consacré plus de 30 % de son revenu total au logement¹	22,2	14,0	21,5	12,8
Propriétaire	12,1	11,5	15,6	11,0
Locataire	37,1	26,7	35,3	24,8
Dans un logement de taille non convenable	8,9	7,8	9,6	6,1
Propriétaire	4,8	6,3	5,8	3,9
Locataire	14,8	14,0	18,4	11,9
Dans un logement nécessitant des réparations majeures	10,1	13,8	5,9	10,0
Propriétaire	8,5	12,9	4,8	8,1
Locataire	12,6	17,4	8,4	13,1
Ayant des besoins impérieux en matière de logement²	14,8	12,5	11,4	7,1
Propriétaire	4,7	8,9	5,5	5,1
Locataire	30,1	30,4	25,7	21,0

1. Toutes les personnes des ménages propriétaires et locataires dont le revenu total du ménage est supérieur à zéro vivant dans un logement privé non agricole, hors réserve.

2. Toutes les personnes vivant dans un ménage privé, non agricole, hors réserve, propriétaire ou locataire gagnant un revenu positif et dont le ratio des frais de logement au revenu est inférieur à 100 % sont prises en considération dans l'évaluation des besoins impérieux en matière de logement.

Source : Recensement de la population de 2016

Au sujet des données

Les estimations présentées dans ce feuillet d'information sont tirées du Recensement de la population de 2016. Pour obtenir de plus amples renseignements détaillés sur l'un ou l'autre des indicateurs dans ce feuillet d'information, veuillez consulter la [page d'accueil du Recensement de la population](#).

Les données du Recensement de la population sur le logement sont recueillies à partir du questionnaire détaillé, dont l'échantillon provient d'une base de sondage sur les logements privés au Canada. Comme l'enquête-échantillon provient de ménages privés, les données des personnes vivant dans les types de logements suivants n'ont pas été recueillies .

- es représentants officiels des pays étrangers qui vivent au Canada et leur famille;
- les membres d'ordres religieux et d'autres groupes vivant en communauté;
- les membres des Forces armées canadiennes vivant dans une base militaire;
- les personnes vivant dans une résidence pour personnes âgées;
- les personnes vivant à temps plein dans un établissement institutionnel (p. ex., les détenus des pénitenciers et les malades chroniques vivant dans un hôpital ou un établissement de soins infirmiers);
- les personnes vivant dans un autre type de logement collectif (p. ex., un refuge, un terrain de camping ou un hôtel).

En raison des limites des données, tous les aspects de l'expérience en matière de logement des Métis ne peuvent pas être couverts. Ces aspects comprennent, sans s'y limiter, l'itinérance, l'augmentation des coûts d'entretien pour les personnes vivant dans des régions éloignées, la moisissure, le sentiment d'appartenance et la proximité des services de santé et sociaux.

Pour les statistiques sur le logement des membres non inscrits et inscrits des Premières Nations et des Inuits, veuillez consulter la page [Expériences en matière de logement au Canada](#).